

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 décembre 2021
HÔTEL DE VILLE – 165, rue Ampère – RILLIEUX-LA-PAPE.**

La séance est ouverte à 19 heures 10 sous la présidence de M. Vincendet, Maire de Rillieux-la-Pape.

M. VINCENDET.- Bonsoir à tous. Nous ouvrons la séance de ce conseil municipal du jeudi 16 décembre. S'il n'y a pas d'objection, je vais laisser la parole à Mme Dupuy, secrétaire de séance, pour qu'elle procède à l'appel nominal.

(Il est procédé à l'appel.)

Présents :

Mesdames et Messieurs : Vincendet, Smati, Dupuy, Fornelli, Monnet, Charvet, Leclerc, De La Cruz, Simaniva, Daas, Biéatrix, Badino, Mantione, Bérupon, Sève, Guy, Effantin, Cézariat, Desmet, Llubet, Mortreux, Bechiche, Petitgand, Matter, Pin, Djaballah, Durieux, M'Sai, Radix, Labor, Sabin, Campos.

Excusés Pouvoirs :

Mesdames et Messieurs : Bozon-Guillot donne pouvoir à Effantin, Jamai donne pouvoir à Daas, Terrel donne pouvoir à Dupuy, Saboureau donne pouvoir à Sève, Bamba donne pouvoir à Mortreux, Combier à Djaballah, Ezzerouali à Durieux

Absents : M. Combier, Mme Djaballah, Mme M'Sai (*à partir de 19h40*).

Secrétaire de séance : Madame Catherine Dupuy



Mme DUPUY.- Je profite du micro pour parler de l'ambiance qui règne à Rillieux-la-Pape depuis quelques jours.

Au nom de tous mes collègues, je tiens à dire que nous sommes tous concernés, mais surtout consternés, par la polémique que certains agitent sur la ville.

Ici, nous sommes dans une assemblée qui délibère des choses publiques et non privées. Vous attaquez le privé, certainement pour masquer vos incohérences, votre manque de projets. Les Rilliards attendent de la dignité, de la hauteur de vue et de l'expertise.

Nous avons entendu dire que vous vouliez la démission du maire, sachez que nous sommes solidaires de notre maire. J'ose espérer que tout dans votre parcours et votre vie vous qualifie pour être à la fois juges, procureurs et sans doute exécuteurs. Vous ne nous volerez pas la légitimité que nous avons obtenue dans les urnes - dois-je rappeler que nous l'avons obtenue deux fois ?

Nous avons ici un père de famille qui doit affronter un divorce douloureux dont ni vous ni moi ne devrions-nous mêler. Nous avons tous, dans nos vies proches ou lointaines, connu des situations et nous savons bien que nous n'avons pas à nous en mêler.

Votre comportement en essayant de tout politiser est purement inique et écœurant. La politique, c'est sérieux, l'administration de la Ville aussi.

(Applaudissements.)

M. VINCENDET.- Avant de commencer le conseil municipal...

Mme DJABALLAH.- ... Je réclame un droit de réponse.

M. VINCENDET.- Madame Djaballah, il n'y a pas de réponse.

J'aimerais pouvoir dire un mot avant de commencer ce conseil municipal.

Certaines personnes pensent avoir aujourd'hui leur jour de gloire...

(Interventions du public.)

S'il vous plaît, on ne coupe pas la parole aux personnes qui parlent.

(Nouvelles interventions du public.)

Que les choses soient très claires, nous sommes dans une enceinte municipale.

Mme DJABALLAH.- Nous avons le droit de vous répondre, vous avez demandé à Mme Dupuy de faire une déclaration, nous souhaitons en faire une, vous ne pouvez pas nous enlever ce droit. C'est un droit.

M. VINCENDET.- Je rappelle que dans cette enceinte...

Mme DJABALLAH.- C'est un droit, j'ai un droit de réponse.

M. VINCENDET.- Regardez quel est votre comportement devant l'ensemble des Rilliards. Ce soir, Rillieux voit exactement quel est le comportement des membres de l'opposition.

(Huées du public.)

Mme DJABALLAH.- Je demande simplement de répondre à Mme Dupuy. C'est indiqué dans le règlement intérieur, nous avons le droit de répondre.

M. VINCENDET.- Si cela continue, j'ordonnerai le huis clos pour éviter toute perturbation de l'ordre du jour du conseil municipal.

(Brouhaha et applaudissements.)

Avant de commencer l'ordre du jour du conseil municipal...

Mme DJABALLAH.- J'ai un droit de réponse. Je vous demande un droit de réponse.

M. VINCENDET.- Madame Djaballah, puis-je au moins parler ?

Mme DJABALLAH.- Parlez, mais je vous demande un droit de réponse. Je vous laisse parler, mais vous me donnerez ce droit de réponse.

Nous vous rappelons que le public n'a pas le droit d'applaudir, merci.

M. VINCENDET.- Je rappellerai les choses. Visiblement, vous aimez donner beaucoup de leçons.

Mme DJABALLAH.- Vous pouvez en parler.

(Propos inaudibles.)

M. VINCENDET.- Au moins les gens voient exactement quel est le comportement de ces deux personnes.

Mme DJABALLAH.- Vous n'arrêtez pas d'attaquer l'opposition, c'est tout ce que vous savez faire.

M. VINCENDET.- Vous voyez que l'opposition, à Rillieux-la-Pape, essaye malheureusement de politiser une affaire privée.

Mme DJABALLAH.- Ce n'est pas nous, c'est vous.

(Propos inaudibles en raison de Larsen).

M. VINCENDET.- Est-ce que je peux parler, Madame Djaballah ?

(Propos inaudibles.)

Au vu de ce qui se passe, je vais passer à l'ordre du jour du conseil municipal parce que l'opposition est en train de se ridiculiser. Pouvons-nous avancer sur l'ordre du jour d'une séance que certains souhaitent perturber afin d'avoir un jour de gloire ?

Nous allons attaquer l'ordre du jour du conseil municipal.

(Chevauchement de voix, propos inaudibles.)

➤ **Décisions prises en application de la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020**

M. VINCENDET.- Je vous donne l'information sur les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Présentation des décisions par M. Vincendet.

(Mme Djaballah intervient en parallèle de la présentation des décisions prises par le Maire.)

M. VINCENDET.- Cela signifie que la police de l'assemblée n'est pas respectée ce soir par Mme Djaballah.

(Reprise de la présentation)

(Mme Djaballah reprend son intervention – chevauchement des voix de Mme Djaballah et de M. le Maire.)

(Cris et huées du public)

M. VINCENDET.- Je demande à la police municipale d'intervenir et de faire sortir les personnes qui sont en train de porter des propos...

(Reprise des lectures croisées entre Mme Djaballah et M. le Maire)

Suite à cette communication au conseil municipal, je donne la parole à M. Charvet.

❖ **AFFAIRES GENERALES**

➤ **2021/12/174 - Ouverture des crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2022**

(Mme Djaballah quitte la séance à 19 h 13.)

Présentation de la délibération par M. Charvet.

(Applaudissements du public.)

Mme SABIN.- Comme le spécifie le règlement, le public doit rester silencieux.

M. VINCENDET.- Madame Sabin, vous n'êtes pas en charge de la police de l'assemblée. Vous n'êtes pas maire et ce n'est pas la peine de vous énerver, il faut savoir garder votre sang-froid.

Mme SABIN.- (*Propos inaudibles.*) Vous n'avez pas le pouvoir de l'assemblée si vous ne faites pas respecter le règlement.

(*Brouhaha.*)

M. VINCENDET.- Madame Sabin, nous continuons et je laisse la parole à M. Charvet.

Mme SABIN.- Vous n'êtes même pas capable de faire respecter le règlement.

(*Reprise de la présentation de la délibération par M. Charvet.*)

M. VINCENDET.- Merci, Monsieur Charvet.

Madame Sabin, avez-vous une demande d'intervention sur cette délibération ? Je vous laisse la parole.

Mme SABIN.- Deux choses : vous êtes en infraction avec votre propre règlement ne laissant pas un droit de réponse à Mme Djaballah, et vous ne tenez pas votre public en le tenant silencieux. Les règlements sont pour tout le monde et pas uniquement pour les autres.

M. VINCENDET.- Aussi pour vous, Mme Sabin. Le maire a la police de l'assemblée, et vous n'êtes pas maire.

Mme SABIN.- Justement, montrez l'exemple.

M. VINCENDET.- S'il s'agit de montrer l'exemple, nous pourrions en parler.

Mme SABIN.- Parlons-en ! En quoi je ne montre pas l'exemple ? Allez-y, détaillez ! La diffamation, c'est votre fort.

(*Mme Djaballah entre à nouveau en séance.*)

M. VINCENDET.- Comme je peux répondre, vous ne prenez pas la parole sur la délibération, mais que vous revenez sur ces questions, je tiens simplement à dire que certains essayent d'avoir leur jour de gloire. Eh bien, je le dis, le jour de honte arrive pour une bonne et simple raison – je tiens à le dire : ceux qui s'occupent et s'immiscent dans la vie privée des autres, essayent aujourd'hui de traîner une famille dans la boue. Mais en essayant de me traîner dans la boue, c'est vous qui vous roulez dans la fange. Je vous le dis, l'heure de la honte arrive pour vous.

(*Discussions croisées.*)

Nous passons au vote.

Mme DJABALLAH.- Je ne prends pas part au vote.

(*Il est procédé au vote.*)

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.

POUR : **33 (LISTE « ENSEMBLE NOUS SOMMES RILLIEUX-LA-PAPE »)**
 + 3 (LISTE « ENSEMBLE NOUS TRANSFORMERONS RILLIEUX ! »)

NON-PARTICIPATION AU VOTE DE LA LISTE « RILLIEUX C'EST VOUS ».

M. VINCENDET.- Monsieur Charvet, la parole est à vous pour la délibération suivante.

Mme DJABALLAH.- Je réclame un droit de réponse.

M. VINCENDET.- Non, Madame Djaballah, nous sommes en train de dérouler l'ordre du jour. Nous sommes sur les délibérations, il n'y a pas de droit de réponse, nous sommes en train de traiter une délibération. Arrêtez de vous ridiculiser !

Mme DJABALLAH.- Voilà, Mesdames, Messieurs, l'attitude de M. Vincendet.

(Brouhaha.)

➤ **2021/12/ 175 - Avenant à la convention avec le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon. Fonction de référent déontologue**

Présentation de la délibération par M. Charvet.

(Brouhaha.)

M. VINCENDET.- S'il vous plaît, encore une fois, je déclare le huis clos. Madame Djaballah, vous arrêtez s'il vous plaît. Vous vous ridiculisez, cela suffit ! Arrêtez de hurler.

(Intervention inaudible de Mme Djaballah.)

(Reprise de la présentation par M. Charvet.)

(Mme Djaballah s'adresse au public).

M. VINCENDET.- Madame Djaballah, je vous demande de ne pas vous adresser au public, et le public ne s'adresse pas à vous.

Mme SABIN.- Dans ce cas, le public ne s'adresse pas à nous non plus. Il nous a insultées tout à l'heure quand nous sommes rentrées. Merci.

(Propos inaudibles.)

M. VINCENDET.- Vous avez un comportement consternant.

Mme DJABALLAH.- Je dois me taire, c'est cela ?

(Reprise de la présentation par M. Charvet.)

(Chevauchement des voix de Mme Djaballah et de M. Charvet.)

M. VINCENDET.- Merci, Monsieur Charvet.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Mme SABIN.- Il est bien dommage que le référent déontologue n'existe que pour les employés, cela devrait être aussi pour les élus !

M. VINCENDET.- C'est vrai, Madame Sabin. Pour le coup, quand on est élu, on évite des attaques qui sont un peu basses.

Mme SABIN.- C'est sûr que vous n'avez pas l'habitude des attaques. Les insultes, les diffamations, les humiliations, ce n'est pas du tout votre genre.

M. VINCENDET.- Est-ce que ce soir...

Mme SABIN.- ... Vous vous tenez bien parce que vous avez votre public et la caméra, mais d'habitude vous avez plutôt une propension à être extrêmement désagréable.

M. VINCENDET.- Bien sûr ! À nouveau, personne n'a à s'exprimer sur une délibération municipale, nous passons donc au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.

POUR : **33 (LISTE « ENSEMBLE NOUS SOMMES RILLIEUX-LA-PAPE »)**
 + 3 (LISTE « ENSEMBLE NOUS TRANSFORMERONS RILLIEUX ! »)

NON-PARTICIPATION AU VOTE DE LA LISTE « RILLIEUX C'EST VOUS ».

➤ **2021/12/ 176 - Mise à jour du tableau des effectifs**

Présentation de la délibération par M. Charvet.

M. VINCENDET.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?
Madame Sabin.

Mme SABIN.- Cela fait plus d'un an que vous travaillez sans lignes directrices de gestion or, elles sont obligatoires depuis le 1^{er} janvier. Ce soir, je suis à nouveau étonnée, il y a des changements sur un poste alors que les personnes sont déjà recrutées.

M. VINCENDET.- Madame Djaballah, sur cette délibération ?

Mme DJABALLAH.- Le maire de Rillieux-la-Pape a été condamné fin 2020...

M. VINCENDET.- Peut-on couper le micro ?, cela n'a rien à voir avec la délibération

(Mme Djaballah poursuit sa lecture, son micro est coupé.)

(Huées du public).

M. VINCENDET.- Je demande à la police municipale de faire sortir les personnes qui profèrent des insultes.

(Propos inaudibles de Mme Djaballah car hors micro.)

M. VINCENDET.- Madame Djaballah, vous n'êtes pas en charge de la police de l'assemblée. Vous vous ridiculisez, il faut maintenir votre calme.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

➤ **2021/12/177 - Recensement et recrutement des agents recenseurs.**

Présentation de la délibération par Mme Leclerc.

M. VINCENDET.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Il n'y en a pas, je la mets donc aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

(Mme M'Sai entre en séance à 19h28.)

➤ **2021/12/178 - Mise à jour de la mise à disposition des véhicules de la flotte automobile.**

Présentation de la délibération par M. Charvet.

(Intervention dans le public.)

M. VINCENDET.- S'il vous plaît, quelle que soit la personne qui a parlé, qu'elle se manifeste.

(Aucune manifestation.)

Je vois qu'il y a des courageux. Visiblement, on aime crier de façon anonyme, que la personne se manifeste, lève la main et vienne le répéter ici.

Je vois qu'il y a beaucoup de courageux. Quand on a un peu de courage, on évite de faire cela de façon anonyme.

Mme DJABALLAH.- Vous êtes bien placé pour faire la morale.

M. VINCENDET.- Encore une réflexion, je décrèterai le huis clos et je le ferai voter par le conseil municipal.

Mme DJABALLAH.- Vous n'avez pas le droit.

(Intervention du public)

M. VINCENDET.- Comme il y a toujours des interventions du public, que nous ne pouvons pas délibérer, puisque l'opposition a décidé de venir perturber la vie municipale, je propose, comme le règlement intérieur le permet, de mettre au vote le huis clos.

➤ **2021/12/178 a – Demande de huis clos par le Maire.**

M. VINCENDET.- Je propose donc de voter. Si la majorité est obtenue, nous serons en huis clos afin de pouvoir délibérer en toute tranquillité pour nous occuper de la ville de Rillieux-la-Pape, puisque c'est notre priorité. Visiblement, pour d'autres, ce n'est pas la leur.

C'est un vote sans débat, je mets cette demande aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DEMANDE DE HUIS CLOS EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ - ABSTENTION DE LA LISTE ENSEMBLE, NOUS TRANSFORMERONS RILLIEUX ! – LA LISTE « RILLIEUX C’EST VOUS » A QUITTE LA SALLE.

M. VINCENDET.- Le huis clos est décrété, je demande au public de quitter la salle pour que nous puissions continuer à délibérer.

Madame Djaballah, arrêtez vos insultes envers le public, ça suffit !

(Réponse de Mme Djaballah inaudible).

M. VINCENDET.- S'il vous plaît, on fait les choses dans le calme.

(Brouhaha.)

Cela devient lamentable.

Le public n'a pas à ranger les chaises. Je demande simplement que l'on sorte dans le calme.

(Intervention inaudible de Mme Djaballah.)

(Mme M'Sai s'entretient avec M. le Maire.)

S'il vous plaît, merci d'évacuer la salle pour que nous puissions continuer le conseil municipal en toute sérénité.

Madame Djaballah, je vous demande de reprendre votre place, nous allons poursuivre le conseil municipal.

Madame Sabin, le spectacle est maintenant terminé.

(Propos inaudibles, hors micro.)

M. VINCENDET.- Madame Sabin, je ne l'ai pas vu, vous pouvez déposer plainte.

Mme SABIN.- Je ne suis pas là pour me faire insulter.

M. VINCENDET.- Moi non plus. Comme tout le monde est parti et que ma vie privée vous intéresse...

Mme SABIN.- ...Votre vie privée ne m'intéresse pas, ce qui m'intéresse, c'est l'éthique.

M. VINCENDET.- Nous pouvons parler d'éthique. J'ai une bonne nouvelle pour vous, je vais pouvoir passer Noël avec mon petit garçon. Comme vous osez utiliser un enfant de cinq ans à des fins politiques, vous êtes...

(Propos inaudibles de Mme Sabin - hors micro.)

M. VINCENDET.- Vous laissez ma famille tranquille.

Il n'y a plus de quoi faire votre cirque, nous allons pouvoir enfin délibérer en paix.

Je vais finir mon propos, regardez dans quel état d'hystérie vous êtes. Qu'est-ce que c'est que ce bazar ?

(Propos inaudibles de Mme M'Sai - hors micro.)

M. VINCENDET.- Vous avez amené des personnes ici. Je suis très à l'aise, pour la simple et bonne raison que mon casier judiciaire est vierge, il n'y a aucun problème.

En revanche, certaines personnes parmi vos amis qui sont venues ce soir ont un casier judiciaire fourni. Je dis simplement que certaines personnes de vos amis ont même osé souhaiter mon suicide ces derniers jours, ça suffit.

Vous avez aimé vous mettre dans un divorce, vous avez aimé utiliser un petit garçon de cinq ans.

Mme DJABALLAH.- Vous l'avez utilisé sur votre page Facebook. Ce n'est pas nous.

M. VINCENDET.- Puis-je finir ? Je ne peux pas parler sans que vous me coupiez la parole. Vous avez fait les médias, vous avez eu votre quart d'heure de gloire, etc. C'est super ! Au moins, les gens ont vu comme vous étiez, j'en suis très heureux. Quand la justice sera passée et aura fait son travail, nous verrons...

(Propos inaudibles - hors micro.)

Non, Madame, vous ne savez rien. Arrêtez 30 secondes ! Vous ne savez rien, vous ne connaissez ni les tenants ni les aboutissants, et vous venez me juger en tant que père de famille alors que vous ne connaissez rien. En quoi cela vous concerne, Madame ?

Nous sommes ici dans une enceinte municipale. Vous êtes convaincue, avec M. Dalbousière, condamné deux fois pour diffamation qui a sur son casier judiciaire deux condamnations récentes ; il ne s'en vante évidemment pas... Moi, je peux sortir le mien, il est vierge, il n'y a aucun problème. C'est toute la différence entre vos amis et moi.

En tant que maire, je fais mon travail et je ne vois pas en quoi ma vie privée vient à être instrumentalisée par des personnes qui n'ont aucune vergogne, aucune morale ni aucune retenue, et qui essaient de me traîner dans la boue, moi et ma famille. Je vous le dis, vous pensez avoir votre jour de gloire, le jour de honte arrive bientôt. Il n'y a aucun problème. Au final, nous verrons qui doit baisser la tête en sortant dans la rue. Je n'ai pas à baisser la tête.

Je sais que je passerai de bonnes fêtes de Noël parce que je vais pouvoir profiter de mon enfant, exactement comme je le souhaite.

(Propos inaudibles - hors micro.)

Comme vous la commentez beaucoup, je vous donne cette bonne nouvelle.

Maintenant, Madame, nous allons passer au conseil municipal et à l'ordre du jour parce que cela devient ridicule. Encore une fois, vous vous servez de problèmes privés.

(Chevauchement des voix de Mme Djaballah et de M. le Maire.)

M. VINCENDET.- M. Charvet a présenté sa délibération, il n'y a pas d'intervention. Si, Monsieur Durieux...

Mme DJABALLAH.- Comme nous n'avons pas le droit de parler, que c'est un monologue, nous vous laissons.

Ce n'est pas du travail de lire des délibérations qui sont préparées par vos techniciens, cela ne s'appelle pas de la préparation.

(Mme M'Sai et Mme Djaballah quittent la séance à 19h42.)

M. VINCENDET.- Monsieur Durieux, si vous me le permettez, malgré nos désaccords nombreux et profonds, je tiens à vous remercier de ne pas vous être mêlé à cette mascarade. Je vous remercie et je vous laisse la parole.

M. DURIEUX.- Néanmoins, je pense que Mme Dupuy aurait pu se passer de son propos liminaire, parce que cela a mis le feu aux poudres.

Nous ne sommes pas intervenus, Monsieur Vincendet, sur les affaires de justice, nous avons simplement entendu ce que le procureur a dit, point à la ligne.

M. VINCENDET.- Accessoirement, savez-vous ce qu'il y a derrière ?

M. DURIEUX.- Nous avons entendu ce que disait le procureur.

M. VINCENDET.- Que j'ai fait un stage, OK. Savez-vous pourquoi ? Connaissez-vous les tenants et les aboutissants ?

M. DURIEUX.- Je n'ai à juger ni des propos du procureur ni de la décision de justice.

Je me félicite, Monsieur Vincendet, que vous puissiez passer les fêtes de fin d'année avec votre fils, c'est une affaire familiale sur laquelle je n'interviendrai pas ; je ne vous dirai pas comment je passe les fêtes de Noël avec ma famille.

Nous étions intervenus lors de votre première délibération qui incluait que les habitants vous rétribuaient une grosse voiture, d'un standard bien plus coûteux que celui de vos agents de haut rang. Cette voiture vous convient-elle toujours ?

Mais sans critique particulière à la demande de mobilité de monsieur votre Directeur général des services, nous réitérons nos observations quant à la mobilité sachant que, par exemple :

- le vélo à assistance électrique est un bienfait à plusieurs titres et que votre adjoint en fait une convenable promotion ;
- le véhicule motorisé en location à la demande de type CITIZ ou Yea ! qui en notre Métropole est proposé par la structure LPA qui gère les parcs de stationnement, l'est tout autant ;
- les transports en commun qui permettent au moins à une personne de haut rang de vos services d'apprécier le service proposé par le Sytral ;
- la trottinette, par exemple DOTT, que votre adjoint a promu en notre commune.

Comme lors de notre dernière intervention, n'ayant pas l'analyse des coûts de chaque option, il nous est impossible de voter votre requête.

Nous avons une question complémentaire, nous avons demandé sur la précédente délibération que vous nous fournissiez les pièces ou que les services nous fournissent les pièces attenantes à cette délibération. Malgré la demande complémentaire de la CADA, nous sommes toujours à les attendre. Où sont la bonne volonté et la probité ?

Merci, Monsieur le Maire.

M. VINCENDET.- Merci, Monsieur Durieux, nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 33 (LISTE « ENSEMBLE NOUS SOMMES RILLIEUX-LA-PAPE »)

ABSTENTION : 3 (LISTE « ENSEMBLE, NOUS TRANSFORMERONS RILLIEUX ! »)

- **2021/12/ 179- Cimetière communautaire de la Métropole site de Rillieux-la-Pape. Nouveaux tarifs applicables pour l'année 2022**

Présentation de la délibération par Mme Leclerc.

M. VINCENDET.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

M. DURIEUX.- Cet ajustement des prix est un rituel avec une petite variation d'une année à l'autre du taux, mais nous relevons, au-delà de la quiétude du site, que celui-ci est devenu au fil du temps une réserve de biodiversité de qualité. Cette disposition vaut pour bon nombre de cimetières de notre agglomération, quand l'écrin est verdoyant et protégé.

Cela diffère de beaucoup de vos emplois usuels et malheureux au sein de vos aménagements.

M. VINCENDET.- Merci, Monsieur Durieux. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je passe ce rapport aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

- **2021/12/ 180 - Service extérieur des Pompes funèbres « Pôle Funéraire Public –Métropole de LYON » - Approbation des prix et tarifs 2022**

Présentation de la délibération par Mme Leclerc.

M. VINCENDET.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Il n'y en a pas, je passe donc aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

❖ **DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN**

- **2021/12/181 – Ouvertures dominicales des commerces**

Présentation de la délibération par M. Bérujon.

M. VINCENDET.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Durieux.

M. DURIEUX.- Nous étions intervenus lors de la précédente délibération et vous aviez sans trop réfléchir pas répondu à nos interrogations prétextant une

incompréhension, que nous qualifierons d'inattention. Au bout d'un an, vous avez sans doute pu en prendre connaissance et les analyser.

Lors de la négociation dont vous avez fait part à la Métropole, avez-vous pris soin de vous assurer que les organisations de salariés et employés des structures qui répondant à votre sollicitation ont été consultées et ont formulé un avis ?

C'est bien de faciliter le gain et l'offre des commerces et les activités automobiles, mais penser au petit peuple qui s'échine, c'est pas mal aussi ! Tout le monde n'a pas fait des études de commerce. Ma caissière, mon caissier, mon magasinier, ma magasinière, ma personne d'entretien font leur part, souvent dans de piètres conditions et sans réel soutien.

Sinon comment justifiez-vous les attributions supplémentaires aux commerces alors que la plupart sont ouverts le dimanche matin ?

Pourquoi valider un dimanche pour Gémio alors que ce commerce ne semble plus être là ?

M. VINCENDET.- Merci, Monsieur Durieux.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets la délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

- **2021/12/ 182 - Autorisations d'urbanisme. Convention /Dématérialisation. Utilisation du Pack cart@ds**

Présentation de la délibération par M. Smati.

M. VINCENDET.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

Je passe donc au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

- **2021/12/ 183- Espace Sans Tabac. Convention avec la Ligue Contre le Cancer**

Présentation de la délibération par Mme Sève.

M. VINCENDET.- Merci, Madame Sève.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Durieux.

M. DURIEUX.- Merci. La délibération est bien sûr tout à fait louable, et nous reconnaissons bien évidemment l'ouvrage mené par la Ligue Contre le Cancer, mais nous désespérons que tant d'hommes, mais aussi de femmes et de jeunes gens se laissent prendre à fumer du tabac plein de produits nocifs, nous désespérons des dommages causés par ces mégots à la nature et à notre biodiversité. Nous sommes

défaits par les gains extraordinaires que les entreprises du tabac engrangent contre la santé de chacun.

Quelles seront les conditions de vigilance et de respect des nouveaux panneaux qui devraient fleurir la ville, hors la photo qui agrémentera sans doute l'un des numéros de votre magazine *Le Rilliard* ?

Quels ont été les résultats de votre délibération du mandat précédent à proposer sanction des mégots délaissés sur la voie publique ?

Nous sommes aussi étonnés de la liste que vous avez adjointe à la délibération, cela veut-il dire qu'elle sera réactualisée régulièrement ou est-elle exhaustive ?

Savez-vous que M. le Maire a refusé que nous présentions une motion pour la santé, en proposant que notre commune puisse signer la charte des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ?

Si vous parvenez à le convaincre de quelques décences, ce serait un beau cadeau pour la trêve des confiseurs.

Mme SEVE.- Tous les lieux sont cités dans la convention, vous les retrouvez.

M. DURIEUX.- Oui, une liste est présente, sera-t-elle réactualisée chaque fois qu'il y aura une nouvelle aire de jeux ?

Mme SEVE.- Les lieux sont déjà cités dans la convention, ce sont uniquement sur ces lieux que seront mis des espaces sans tabac.

M. VINCENDET.- La liste est exhaustive, mais peut être actualisée.

S'agissant du vœu sur les perturbateurs endocriniens, je vous propose, puisque ce sujet fait consensus, que nous le travaillions ensemble et que nous le votions ensemble. Si vous êtes d'accord, les trois groupes pourraient travailler ensemble dans la sérénité, la transparence et l'intérêt général, car ce n'est pas un vœu politique mais un vœu d'intérêt général. Lors du conseil de février, nous passerons ce vœu au conseil si nous arrivons à trouver un accord.

Pour que cela puisse être utile et impactant concrètement - je pense que nous pouvons nous retrouver sur ce point - il faut que nous ne soyons pas sur quelque chose d'inapplicable. Si vous êtes d'accord, nous le travaillerons ensemble.

M. DURIEUX.- Je suis tout à fait d'accord avec les propositions louables que vous présentez. Je pense que nous trouverons un terrain d'accord. Ensuite, c'est une question de forme, quelles dispositions allez-vous prendre pour que nous puissions travailler ensemble ? C'est avec plaisir que je travaillerai avec vos services ; une charte est développée par une structure, qui est de très belle qualité, nous pourrons partir de cela pour voir comment échelonner les choses et les développer.

Avec plaisir, je vous remercie de cette proposition.

M. VINCENDET.- Il y a eu un débat sur le sujet au conseil de la Métropole. Pourquoi nous sommes-nous abstenus ? Ce sujet nous concerne tous, ce n'est pas une question de bord politique. En revanche, il ne faut pas que ce soit au-dessus des réglementations actuelles, il faut que ce soit quelque chose d'applicable, il ne faut pas que cela soit contraignant, au-dessus de la loi. Voyez-vous ce que je veux dire ?

M. DURIEUX.- Je ne le vois pas comme cela, mais cela mérite d'être discuté. Il faut voir ce que dit la loi et ce que nous pouvons éventuellement faire de plus ou aménager localement.

M. VINCENDET.- Il faut que ce soit applicable.

M. DURIEUX.- Tout à fait.

M. VINCENDET.- Je ne veux pas arriver à quelque chose qui ne soit pas applicable, qui soit tellement contraignant que l'on n'arriverait pas à l'appliquer ou qui pénaliserait des acteurs du territoire. Il faut trouver le juste équilibre.

Je propose que le cabinet prenne attache avec M. Durieux, qu'il y ait une réunion avec les services. Il faudra un membre de la majorité municipale, et nous nous rencontrons pour travailler le sujet. Cela vous convient-il ?

M. DURIEUX.- Très bien.

M. VINCENDET.- Je passe la délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

❖ **ÉDUCATION, AFFAIRES SOCIALES - SANTE ET AFFAIRES FAMILIALES - JEUNESSE, SPORT, CULTURE**

➤ **2021/12/ 184 - Convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales**

Présentation de la délibération par Mme Simaniva.

M. VINCENDET.- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Il n'y en a pas, je le passe donc aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

➤ **2021/12/ 185 - Semaine de Quatre Jours temps scolaire**

Présentation de la délibération par Mme Dupuy.

M. VINCENDET.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. DURIEUX.- Une précision à demander à Mme Dupuy : comment les conseils d'école ont-ils été sollicités ? Vous êtes-vous assurés qu'ils demandaient aux parents ? Les échos que nous avons eus ont été que cela a été présenté au dernier moment et que la décision a été prise rapidement, sans réelle consultation des parents d'élèves.

Mme DUPUY.- Les conseils d'école se sont réunis normalement avant les vacances de la Toussaint ou au retour des vacances. Comme nous avons voté au conseil

d'école du mois de juin le passage à 4 jours, ce sont les parents représentants, les enseignants, un élu de la ville et le DDEN ont voté.

M. DURIEUX.- Aux conseils d'école, les parents ne sont que des représentants, ont-ils eu le temps...

Mme DUPUY.- Cela appartient aux parents.

M. DURIEUX.- Les échos que nous avons eus sur quelques écoles montrent que cela a été présenté... je ne dirais pas «à l'arrache »...

Mme DUPUY.- Je ne sais pas comment les écoles et les parents d'élèves ont communiqué. La municipalité reçoit les ordres du jour au moins 15 jours avant. Cette question était à l'ordre du jour et a été travaillée avec les parents. Je ne suis pas sur cette partie, mais les directeurs d'école doivent rencontrer les parents bien avant les conseils d'école pour compléter leur ordre du jour.

Avez-vous eu beaucoup de retours ?

M. DURIEUX.- Nous n'avons pas consulté toutes les écoles mais celles que nous avons consultées nous ont dit que cela avait été pris au dernier moment et que les parents d'élèves avaient été démunis. Je ne dis pas que la semaine de 4 jours est mauvaise, je n'ai pas d'avis particulier.

Mme DUPUY.- Pour l'avoir vu, les enseignants sont souvent majoritaires dans les conseils d'école, de ce fait, leurs voix comptent beaucoup dans le maintien de cette organisation. Dans les conseils d'école que j'ai faits, je n'ai pas rencontré d'opposition chez les parents qui étaient présents, les seuls qui pouvaient s'opposer, c'étaient les DDEN qui sont pour la semaine de 4,5 jours.

M. VINCENDET.- Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je passe le rapport aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

➤ **2021/12/ 186 - Plan de relance numérique**

Présentation de la délibération par M. Mortreux.

M. VINCENDET.- S'il n'y a pas de demande d'intervention, je passe le rapport aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

➤ **2021/12/ 187- Subventions au titre du dispositif Cité éducative**

Présentation de la délibération par Mme Dupuy.

M. VINCENDET.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Je passe le rapport aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

➤ **2021/12/188 - Remboursement des fluides 2020 du restaurant le Fair-play**

Présentation de la délibération par M. Daas.

M. VINCENDET.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. DURIEUX.- J'ai une demande de précision : pour l'électricité, est-ce un rapport avec l'usage du TCLP sur les terrains ou est-ce un prorata en fonction des temps d'occupation, au-delà du prorata que vous avez fait parce que l'établissement était fermé ?

M. DAAS.- La consommation concerne le restaurant le Fair Play. C'est un seul site, la convention précise l'utilisation et la consommation du restaurant. C'est proratisé sur une consommation de 26 500 kilowatts qui concerne le restaurant.

M. VINCENDET.- Je passe au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. VINCENDET.- Nous avons épuisé l'ordre du jour du conseil municipal.

Nous aurons un conseil municipal le 10 février. Je tiens à dire que nous aurons certainement un conseil extraordinaire au sujet d'Osterode courant janvier, car nous devons passer les délibérations.

M. DURIEUX.- Je ne comprends pas le conseil extraordinaire dans la mesure où M. le Directeur général des services avait présenté à la commission du conseil précédent des possibilités d'aménagement de l'instruction des permis de construire.

M. VINCENDET.- C'est simplement pour la vente. Sur Osterode, nous avons été mis dans les difficultés par la DGFIP pour des questions administrativo-administratives. Je m'explique :

La ville a acheté le terrain en 2015, lors du précédent conseil municipal, nous avons délibéré pour l'achat des deux maisons d'officier. Nous allons maintenant vendre en trois tranches successives pour que les choses se fassent progressivement. Deux tranches seront vendues l'année prochaine, mais il faut que la DGFIP puisse faire le calcul pour la quote-part de chaque tranche. La question juridico-administrative est la suivante : l'État vend-il directement à D2P ou prenons-nous pour les rebasculer ? Il y a une décote suite à la loi Duflot sur les maisons d'officiers, il faut que D2P puisse donner l'assurance qu'ils mettent bien sur les deux maisons d'officier ce que nous avons convenu, à savoir du PLS, c'est-à-dire du logement intermédiaire, sur ce terrain.

Cela a pris un peu de temps, nous avons eu un gros retard par rapport aux Domaines, car nous avons une vieille estimation. Le Covid est passé par là en 2020, nous avons pris quatre à six mois de retard. De plus, la vente des maisons d'officier a pris un peu de retard.

Nous voulons lancer les opérations assez vite, parce que l'entreprise est prise par le temps et le PC est déjà déposé. Il faut aller relativement vite pour libérer la première tranche pour l'aménageur afin que l'entreprise puisse s'installer dans les locaux, j'espère fin 2023. Ils ont des délais très courts. C'est pour cette raison que nous ferons un conseil municipal, avec deux délibérations au maximum, mais il faut que nous les passions. Il y a 800 emplois à la clef uniquement sur un site.

Les dates retenues en option pour ce conseil municipal sont le 18 et le 31 janvier. Nous attendons l'estimation finale de France domaines pour passer les délibérations.

Merci beaucoup. Bonne soirée et bonnes fêtes de fin d'année à tous.

(La séance est levée à 20h15.)